

Pétitions

i) la surveillance de la mise en oeuvre des principes de la politique fédérale de multiculturalisme dans tout le gouvernement du Canada et notamment les tâches suivantes:

—encourager les ministères et organismes fédéraux à refléter la diversité multiculturelle du Canada; et

—examiner les politiques et les programmes existants et nouveaux des ministères et organismes fédéraux qui tendent à encourager la sensibilité aux intérêts multiculturels, ainsi qu'à préserver et favoriser la réalité multiculturelle du Canada; et

ii) la revue des politiques et des programmes, et de leur gestion, en matière de citoyenneté, de développement de la citoyenneté et de promotion du civisme et de programmes connexes qui offrent la possibilité d'une participation plus entière à la vie éducative, économique et sociale canadienne;

b) Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés comprend notamment:

i) la revue du Règlement et de la procédure de la Chambre et de ses comités et la présentation de rapports à ce sujet; et

ii) le choix des affaires émanant des députés conformément à l'article 92 du Règlement, et l'examen des affaires relatives aux projets de loi privés;

c) Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées comprend notamment:

i) l'étude de tout rapport de la Commission canadienne des droits de la personne qui est réputé être déposé en permanence au Comité aussitôt que ledit document est déposé, et la présentation de rapports à ce sujet; et

ii) la formulation de propositions d'initiatives visant à l'intégration et à l'égalité des personnes handicapées dans tous les secteurs de la société canadienne, ainsi que la promotion, le contrôle et l'évaluation de ces initiatives;

d) Comité permanent de la gestion et de services aux députés comprend:

i) notamment l'étude de l'administration de la Chambre et de la prestation de services et d'installations aux députés, ainsi que la présentation de rapports à ce sujet à l'Orateur et au Bureau de régie interne, attendu que toutes les questions qui ont trait à ces aspects sont réputées avoir été déferées au Comité dès que la liste de ses membres a été établie; et

ii) notamment l'étude de l'efficacité, de l'administration et du fonctionnement, ainsi que des plans opérationnels et de dépenses, de toutes les opérations qui relèvent de l'administration et du contrôle conjoints des deux Chambres, ainsi que d'autres questions connexes que le Comité juge bon d'examiner, et la présentation de rapports à ce sujet;

(e) Comité permanent des comptes publics comprend notamment la revue des Comptes publics du Canada et de tous les rapports du vérificateur général du Canada qui sont individuellement réputés déferés en permanence au Comité dès qu'ils sont déposés, et la présentation de rapports à ces sujets;

et toute autre question que la Chambre renvoie de temps à autre au Comité permanent.»

Et, qu'aux articles 91, 92, 132, 133(2), (3), (4), 135(1), 140 et 141(4) la mention du «Comité permanent des affaires émanant des députés» soit remplacée par la mention du «Comité perma-

nent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés».

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA DÉSIGNATION DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough—Centre): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter, au nom des électeurs de Scarborough, la première pétition de la deuxième session de la 34^e législature, concernant la vallée de la rivière Rouge, à Scarborough.

Il s'agit ici d'un secteur particulièrement pittoresque du Grand Toronto. Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de protéger ce coin sauvage et faunique de la vallée de la rivière Rouge qui est aujourd'hui menacé. L'affaire est d'autant plus urgente que le gouvernement provincial menace d'aménager un dépôt ou une autoroute dans ce secteur unique et écologiquement sûr.

Le ministre fédéral nous a déjà accordé son appui à cet égard, de même que le maire de Scarborough, le Système de la vallée de la rivière Rouge et la Coalition des associations communautaires de Scarborough. Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de collaborer avec le gouvernement ontarien pour faire de la vallée de la rivière Rouge un site patrimonial canadien ou encore un parc provincial.

LE PROJET D'IMPOSER UNE TAXE DE VENTE SUR LES LEÇONS DE MUSIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je crois opportun de déposer ces pétitions compte tenu du budget prévu pour la fin avril.

Des électeurs de ma circonscription font humblement remarquer qu'une taxe de vente sur les leçons de musique risque de rendre celles-ci trop coûteuses pour la famille moyenne. Il va s'ensuire que les enfants canadiens seront lésés, que des talents se perdront et que l'avenir musical du Canada sera compromis, tant au plan national qu'au plan international. Les professeurs de musique sont des enseignants très actifs dans toutes les provinces canadiennes. Grâce à leur expérience et à leur compétence, nos jeunes se qualifient pour les universités et les facultés de musique.

• (1520)

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement que le gouvernement considère que les études musicales sont des études comme les autres et les exemptent donc de la taxe de vente proposée.